



Commission de l'agriculture

2152 - Développement des filières

Participation financière aux actions de promotion de l'agriculture biologique et aux ateliers de transformation en zone Massif Vosgien

Rapport n° CP/2012/457

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général l'attribution de subventions départementales aux titres de la promotion de l'agriculture biologique et de l'amélioration des locaux de transformation et de vente en zone Massif Vosgien.

I. Promotion de l'agriculture biologique

Lors de sa réunion du 21 mai 2012, la commission de l'agriculture a examiné favorablement les dossiers de demande d'aide départementale pour l'organisation de deux manifestations de promotion de l'agriculture biologique.

Biobernai'12

L'agriculture biologique continue de progresser en Alsace avec 540 producteurs qui exploitent 16 400 ha correspondant à 4,9% de la surface agricole régionale.

Le « bio » s'est longtemps développé sur des circuits courts mais l'intérêt croissant de la grande distribution a contribué ces dernières années à la création de filières, notamment les filières du lait, de la viande et des fruits et légumes.

Comme pour les éditions précédentes, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace a renouvelé son partenariat avec la Société Alsace Bio pour la mise en œuvre du salon de l'agriculture bio alsacienne BIObernai'12 qui se déroulera du 14 au 16 septembre 2012 sur le parking des Remparts à Obernai.

20 000 visiteurs sont attendus au salon 2012 qui rassemblera près de 230 exposants majoritairement régionaux. Après le « bien-être animal » en 2011, cette édition aura pour thème « Agir pour l'environnement », décliné sous de nombreux aspects au travers de conférences, ateliers, expositions et spectacles.

La commission a accueilli favorablement la demande financière de la société Alsace Bio à hauteur de 11 000 € pour l'organisation de cet événement dont le coût prévisionnel s'établit à 262 500 €.

9ème rencontre des vignerons bio

La viticulture biologique et biodynamique connaît une progression constante de ses surfaces ces dernières années en Alsace. Elle concerne 230 vignerons cultivant 1944 ha ce qui représente 12% du vignoble alsacien.

L'Alsace s'est dotée de sa propre charte de vinification sous la marque Vinabio garantissant au consommateur un vin bio de la vigne à la bouteille, charte plus exigeante que la réglementation européenne, adoptée en février dernier.

Les vignerons biologiques alsaciens ont organisé le 1^{er} mai 2012 la 9^{ème} édition de la promotion de la viticulture biologique alsacienne au Château de KIENZHEIM dans le département du Haut-Rhin.

L'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace sollicite une participation de 2 500 € au coût financier de l'opération qui s'établit à 26 115 €.

La commission de l'agriculture a proposé de soutenir cette manifestation à hauteur de 2 000 €.

II. Ateliers de transformation et de vente en zone Massif Vosgien

Afin de contribuer au maintien d'une agriculture de montagne et de promouvoir une utilisation durable des espaces, la Région et les deux Départements ont décidé de poursuivre et de développer une politique régionale en faveur du Massif Vosgien pour la période 2007-2013.

Les programmes d'actions proposées ont été approuvés lors de la séance plénière du Conseil Général le 16 juin 2008.

L'intervention départementale au titre de la création ou l'amélioration de locaux de transformation et de vente se traduit par une aide à hauteur de 15% d'un montant d'investissement plafonné à 90 000 € pour les locaux neufs et 80 000 € dans le cas d'extension ou d'aménagement.

Il convient de se prononcer sur les propositions d'aides départementales, figurant en annexe, en faveur de deux ateliers de transformation et de vente apicoles et représentant un engagement départemental de 15 122,06 €. A noter que notre contribution financière fera appel à des crédits européens d'un montant de 13 722 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15119	65-6574-928	26 890,00 €	26 890,00 €	13 000,00 €
35385	204-20422-928	31 249,50 €	21 960,15 €	15 122,06 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des aides d'un montant total de 28 122,06 €, selon la répartition suivante :

- 11 000 € à la société Alsace Bio pour l'organisation du salon BiObernai'12 qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2012 à OBERNAI
- 2 000 € à l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, l'OPABA, pour l'organisation de la 9^{ème} rencontre des vignerons bio qui s'est tenue le 1^{er} mai 2012 au Château de KIENZHEIM
- 15 122,06 € au titre de l'aide aux ateliers de transformation et de vente en zone Massif Vosgien, conformément au tableau annexé.

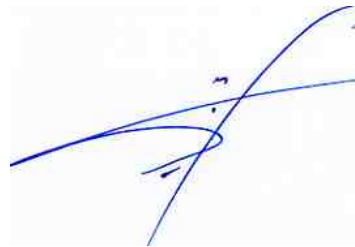
Le versement des subventions interviendra de la façon suivante :

Pour les manifestations de promotion de l'agriculture biologique, un acompte de 50% après notification de l'aide départementale et le solde sur production du bilan financier de la manifestation visée par le comptable.

Pour les ateliers de transformation, l'aide sera versée sur présentation de factures justificatives certifiées acquittées.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL